



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 18

Excusés : 11
Pouvoirs : 11

L'an deux mil vingt et un et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du sept décembre deux mil vingt et un.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Evelyne GUILLERMET, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET,

Excusés avec pouvoir :

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,
Monsieur Frank SULTAN a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT,
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Marie-Aude PEZERIL,
Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Madame Mireille GOYET,
Monsieur Jérôme ADAM, a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC,
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE,
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20211213-DEL2021-86-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

DCM N°2021-86 : Finances - Vote d'une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale Exercice 2022

Rapporteur : Marie-Aude Pézeril

Monsieur Le Maire, président de droit du Centre Communal d'Action Sociale ; mesdames Catherine STECKELOROM, Claudine DE RIVAS, Mireille GOYET, Evelyne GUILLERMET, et monsieur Lucas GILLY, membres du Conseil d'administration du C.C.A.S., ne prennent pas part au vote.

Monsieur Stéphane MARLOT, deuxième Adjoint, préside la séance.

Il est indiqué à l'assemblée, qu'il convient d'accorder une avance sur subvention au titre de l'exercice 2022 au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), afin de permettre le règlement des charges de fonctionnement et cela dans l'attente du vote du budget primitif.

Monsieur Vincent Goyet, Madame Catherine Stekelorom, Madame Claudine De Rivas, Madame Evelyne Guillermet, Monsieur Lucas Gilly, et Madame Mireille Goyet ne prenant part au vote,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, avec 23 voix POUR,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-11.

DECIDE d'accorder une avance sur subvention au titre de l'exercice 2022 au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'un montant de 300 000 € ;

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2022 compte 657362.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée. Date de transmission : 16/12/2021
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ». Date de réception préfecture : 16/12/2021